

Résolution N°1 présentée par le conseil d'administration départemental

Augmentation de la cotisation départementale pour l'année 2026-2027

Attendu que l'AGN a voté en janvier 2025 puis en janvier 2026 deux augmentations successives de la part fédérale de la cotisation ;

Attendu que celles-ci s'élèvent à 13 centimes au total.

Attendu que l'association départementale de la Loire n'a pas imputé d'augmentation depuis 2024 ;

Attendu que les subventions sont en baisse et les partenaires financiers moins nombreux ;

Attendu que le nombre d'adhérents est en baisse

Le CAD propose d'augmenter la cotisation de 3 cts pour la rentrée 2026

	Cotisation 22/23	Cotisation 23/24	Cotisation 24/25	Cotisation 25/26	Cotisation 26/27
Cotisation totale	2,15	2,15	2,25	2,25	2,28
Part fédérale	1,16	1,22	1,28	1,37	1,41
Part départementale	0.99	0.93	0,97	0,88	0,87

Pour le CAD, Sylvain REVOLLON, Président départemental.